

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA |
| 3. Guy VEILLETTE | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael Page, Maire

SONT AUSSI PRÉSENTS Benoit Tremblay, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle, Secrétaire-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR – 2 DÉCEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Calendrier des séances du conseil 2020 – Adoption
6. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil
7. Déclaration de don, de marque d'hospitalité ou tout autre avantage par les membres du conseil
8. Équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2021-2022-2023

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

9. Démission de Madame Fannie Pelletier-Beadry au poste d'inspectrice municipale

FINANCES ET TRÉSORERIE

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets – 2019-11
12. Régie intermunicipale des eaux Massawippi – Adoption du budget 2020
13. Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est - Adoption du budget 2020
14. Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi – Adoption du budget 2019
15. Programmation TECQ
16. Règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières – Avis de motion
17. Règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières – Dépôt et présentation

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

18. Exclusion d'une partie du lot 4 028 880 du domaine public
19. Vente express d'une partie du lot 4 028 880

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Politique de remboursement des sports – modification
21. Demande d'aide financière – conseil sport loisir de l'estrie

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. Entente avec la société canadienne de la croix-rouge pour services aux sinistrés – Renouvellement

VARIA

23. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
24. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

2019-12-02.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-12-02.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-02.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2019-12-02.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

(6) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

CLAUDE RIVARD
DAVID CAMPBELL
MICHAEL GRAYSON
SUSAN GWYNN
MICHAEL GRAYSON

OBJETS

PHOTOS RADARS AMOVIBLES DISPONIBLES PAR LA SQ
LE RADAR INSTALLÉ SUR MAGOG EST-IL UN PHOTO RADAR ?
INFOS POUR LES MONTANTS INVESTIS DANS LA ZONE INONDABLE
INFOS SUR LES RADARS
POURQUOI L'INSPECTRICE A DÉMISSIONNÉ

2019-12-02.05

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020 – ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de celles-ci;

JE, AARON PATELLA, PROPOSE

QUE le calendrier ci-après soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 :

- | | |
|-----------------|-------------------------|
| - 13 janvier; | - 3 février; |
| - 2 mars; | - 6 avril; |
| - 4 mai; | - 1 ^{er} juin; |
| - 6 juillet; | - 3 août; |
| - 14 septembre; | - 5 octobre; |
| - 2 novembre; | - 7 décembre. |

QUE les séances se tiendront les lundis et débiteront à 19 h 00;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément aux dispositions du Code municipal.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

2019-12-02.06

DÉCLARATION DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, les membres du conseil doivent déposer devant celui-ci une déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires;

ATTENDU QUE le Secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 14 février 2020, transmettre au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) un relevé qui identifie les membres du conseil de la Municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait;

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier confirme que les membres du conseil ont déposé une déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prévu par la loi et que le MAMH en sera informé dans le délai prescrit.

2019-12-02.07

DÉCLARATION DE DONN, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les membres du conseil doivent faire une déclaration écrite auprès du Secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage;

ATTENDU QUE le Secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un (des) membre (s) du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

Le Secrétaire-trésorier confirme qu'aucune déclaration n'a été reçue des membres du conseil.

2019-12-02.08

ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2021-2022-2023

ATTENDU QUE l'année 2020 correspond à la troisième année du rôle triennal d'évaluation foncière pour la municipalité;

ATTENDU la lettre de la firme J.P. Cadrin et ass. inc. datée du 31 octobre 2019 concernant l'intention de la Municipalité de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière ou de le reconduire;

ATTENDU QUE le conseil désire respecter la notion d'équité et veut assurer une continuité aux différents niveaux de l'évaluation et de la taxation;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE la Municipalité mandate la firme J.P. Cadrin et ass. inc. à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour les années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

2019-12-02.09

DÉMISSION DE MADAME FANNIE PELLETIER-BEAUDRY AU POSTE D'INSPECTRICE MUNICIPALE

ATTENDU QUE madame Fannie Pelletier-Beaudry occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement depuis octobre 2018;

ATTENDU QUE madame Pelletier-Beaudry a remis sa démission comme inspectrice municipale en novembre 2019;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE la Municipalité accepte la démission de madame Pelletier-Beaudry;

QUE la Municipalité remercie madame Pelletier-Beaudry pour son engagement au service des citoyens de North Hatley et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

2019-12-02.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 décembre 2019 par le Service de trésorerie, au montant de 182 872.75 \$ \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

RÉUNION DU : lundi 2 décembre 2019
MEETING OF : December 2, 2019

Déposé : 2019-11-25
Submit : 25-11-2019

| FOURNISSEURS/SUPLIERS | DATE | FACTURE/INVOICE | MONTANT/AMOUNT |
|--|------|-----------------|---------------------|
| SANI-ESTRIE INC. | | | |
| CONTRAT COLLECTE ORDURE, RECYCLAGE, COMPOST | | | 6 584.99 \$ |
| CONTENEUR | | | 362.17 \$ |
| | | TOTAL | 6 947.16 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| ENTREPRISES BRUCE STODDARD | | | |
| TRAVAUX STATION D'ÉPURATION | | | 20 974.32 \$ |
| | | TOTAL | 20 974.32 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| L'EXCELLENCE AGRIDUSTRIE DE L'ESTRIE | | | |
| RÉPARATION VÉHICULE VOIRIE | | | 107.85 \$ |
| LOCATION TOOLCAT - PARC | | | 4 835.85 \$ |
| LOCATION ÉQUIPEMENT - AQUEDUC | | | 2 414.89 \$ |
| REP. VÉHICULE VOIRIE | | | 2 605.17 \$ |
| RÉP. VÉHICULE VOIRIE (BRIS HOSE PELLE HYD.) | | | 133.39 \$ |
| | | TOTAL | 10 097.15 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| REVENU CANADA | | | |
| DAS NOVEMBRE | | | 5 032.24 \$ |
| | | TOTAL | 5 032.24 \$ |
| REVENU QUÉBEC | | | |
| DAS NOVEMBRE | | | 11 417.45 \$ |
| | | TOTAL | 11 417.45 \$ |
| MRC MEMPHRÉMAGOG | | | |
| ÉQUILIBRATION DE L'INVENTAIRE | | | 5 876.00 \$ |
| | | TOTAL | 5 876.00 \$ |
| SEL WARWICK | | | |
| SEL DE DÉGLAÇAGE | | | 4 339.34 \$ |
| SEL DE DÉGLAÇAGE | | | 4 501.96 \$ |
| | | TOTAL | 8 841.30 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| ÉNERGIES SONIC INC | | | |
| DIESEL VOIRIE | | | 661.69 \$ |
| DIESEL INCENDIES - REFACTURÉ | | | 1 148.22 \$ |
| HUILE À CHAUFFAGE | | | 1 175.12 \$ |
| DIESEL VOIRIE | | | 2 881.36 \$ |
| | | TOTAL | 5 866.39 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| LES ENTREPRISES ALAIN PRÉFONTAINE | | | |
| MACHINE MÉLANGE SABLE/SEL | | | 1 500.42 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 1 178.62 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 2 827.06 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 456.28 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 459.13 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 2 485.86 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 3 500.90 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 1 179.34 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 1 485.84 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 1 783.32 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 939.89 \$ |
| MACHINE MÉLANGE SABLE/SEL | | | 958.61 \$ |
| SABLE ABRASIF HIVER | | | 290.80 \$ |
| | | TOTAL | 19 026.07 \$ |
| | | | Taxes incluses |
| PAVAGES PLAMONDON | | | |
| RÉPARATIONS DE RUES | | | 36 102.15 \$ |
| | | TOTAL | 36 102.15 \$ |
| | | | Taxes incluses |

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

2019-12-02.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2019-11

| | |
|-------------|----------------------------|
| ÉLUS | 4 260.69 \$ |
| PERMANENTS | 23 005.12 \$ |
| SAISONNIERS | 1 091.03 \$ |
| | <u>28 356.84 \$</u> |

2019-12-02.12

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES EAUX MASSAWIPPI – ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale des eaux Massawippi (RIEM) sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des eaux Massawippi a présenté son budget pour l'année 2020, ledit budget se chiffrant à un montant de 908 272 \$;

JE, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2020 présenté par la Régie intermunicipale des eaux Massawippi, se chiffrant à 908 272 \$, la quote-part de North Hatley relative aux opérations étant fixée à 185 173 \$ et la quote-part relative au capital étant fixée à 168 212 \$.

ADOPTÉE

2019-12-02.13

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST - ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est a présenté son budget pour l'année 2020, ledit budget se chiffrant à un montant de 1 254 420 \$;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2020 présenté par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, se chiffrant à 1 254 420 \$, la quote-part de North Hatley étant fixée à 80 378 \$

ADOPTÉE

2019-12-02.14

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI — ADOPTION DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi sont tenues de procéder à l'adoption de son budget annuel selon les articles 603 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a présenté son budget 2020 aux municipalités membres ledit budget se chiffrant à un montant de 157 942 \$ (excluant le budget relié à la plage);

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH , PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adopte le budget 2020 présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi se chiffrant à 157 942 \$ (excluant le budget relié à la plage), la quote-part de North Hatley étant de 24 388.40 \$

ADOPTÉE

2019-12-02.15

PROGRAMMATION TECQ

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2019-12-02.16

RÈGLEMENT 2019-625 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES – AVIS DE MOTION

Je, ÉLIZABETH FEE , donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de permettre à la Municipalité de percevoir des montants supérieurs pour les transactions d'immeubles de plus de 500 000 \$.

2019-12-02.17

RÈGLEMENT 2019-625 CONCERNANT LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES – DÉPÔT ET PRÉSENTATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 2019-625 et ont pu en prendre connaissance;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

QUE soit confirmé le dépôt du projet de règlement numéro 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières;

QUE le règlement 2019-625 concernant les droits de mutations immobilières soit soumis pour adoption lors d'une prochaine séance régulière du conseil.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

2019-12-02.18

EXCLUSION D'UNE PARTIE DU LOT 4 028 880 DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite exclure du domaine public une partie du lot 4 028 880 ;

ATTENDU QUE cette exclusion a été définie selon la description technique et le certificat de piquetage déposé le 16 juillet 2019 par l'arpenteur de Passillé aux minutes 13419 ;

ATTENDU QUE le lot est situé dans le site du patrimoine de North Hatley no 277 ;

ATTENDU QUE le projet de la division cadastrale est assujéti à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002) ;

ATTENDU QUE le CCUP a déposé une recommandation favorable au conseil municipal le 21 octobre 2019 ;

JE, GUY VEILLETTE PROPOSE

D'accepter de procéder au morcellement du lot tel que soumis au plan de l'arpenteur.

ADOPTÉE

2019-12-02.19

VENTE EXPRESSE D'UNE PARTIE DU LOT 4 028 880

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat pour une partie du lot 4 028 880 ;

ATTENDU QUE pour régulariser un empiètement sur le domaine public, la Municipalité a accepté d'exclure une partie du lot dans le but de vendre une superficie de 25m² en vertu du règlement du site du patrimoine, par la résolution 2019-11-04.19 et selon les conditions définies ;

JE, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil municipal accepte de vendre à titre onéreux une partie du lot 4 028 880, tel que défini au plan, suivant la valeur marchande, fixée par l'évaluateur de la Municipalité afin de régulariser un empiètement existant depuis plus de douze ans et selon les conditions suivantes :

QUE l'acheteur devra déboursé tous les frais relatifs à la greffe d'une clause d'utilisation pour fin de parc sur la partie de lot 4 028 880 restante suite à l'opération cadastrale. Cette clause d'utilisation doit être rédigée de sorte à assurer la protection pour fin de parc en prévoyant une clause d'utilisation à titre d'obligation réelle ;

QUE l'acheteur s'engage à déboursé tous les services professionnels afférents à la présente transaction autant pour lui-même que pour le compte de la Municipalité ;

QUE l'acheteur devra, suite à l'opération cadastrale, fournir un nouveau certificat de localisation (à ses frais) afin de rendre conforme sa propriété.

ADOPTÉE

2019-12-02.20

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES SPORTS – MODIFICATION

ATTENDU QUE la politique de remboursement des sports de North Hatley date de 2002 et que les besoins des citoyens ont évolué;

ATTENDU QUE le texte de la politique porte à confusion dans la section qui s'applique au remboursement;

ATTENDU QUE le texte actuel est le suivant : «Remboursement prévu : 50% de la surtaxe des activités sportives sera remboursée par enfant ou un maximum de 100\$ par année par enfant sera remboursé»;

JE, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le texte actuel soit remplacé par :

«Remboursement prévu : 50% de la surtaxe des activités sportives ou communautaires sera remboursée par enfant jusqu'à un maximum de 100\$ par année.

ADOPTÉE

2019-12-02.21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE à l'instar de plusieurs autres secteurs, les gestionnaires de camps de jour dans les municipalités subissent eux aussi les contrecoups de la pénurie de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE faute de pouvoir embaucher suffisamment d'animateurs formés et passionnés, les municipalités et organismes se retrouvent dans l'obligation de couper leurs services d'animation estivale;

ATTENDU QUE les agents de développement en loisir des MRC du Granit, de Coaticook, du Haut-Saint-François ainsi que la Ville de Sherbrooke et le Conseil Sport Loisir de l'Estrie, ont décidé d'unir leurs forces pour mettre en place un plan d'actions, afin de pallier à la pénurie d'animateurs de camps de jour et d'améliorer la qualité du service afin de mettre en place des solutions durables et innovantes pour inciter les jeunes d'aujourd'hui à choisir le métier d'animateur de camp de jour;

ATTENDU QUE le plan proposé par les intervenants est de produire des capsules vidéo pour rejoindre la clientèle cible, accompagné d'un plan de communication et d'une plateforme Web;

JE, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

QUE La Municipalité accepte la demande de soutien financier au Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie pour un montant de 100\$.

ADOPTÉE

2019-12-02.22

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE POUR SERVICES AUX SINISTRÉS – RENOUELEMENT

ATTENDU QUE la Société Canadienne de la Croix-Rouge est en mesure d'offrir des services aux citoyens lors de sinistres mineurs ou majeurs;

ATTENDU QU'une lettre d'entente pour la prestation de services aux sinistrés a été présentée à la Municipalité du Village de North Hatley par la Société canadienne de la Croix-Rouge pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023;

ATTENDU QUE pour avoir recours aux services prévus à l'entente, la Municipalité doit verser un montant fixe de 170 \$ pour chacune des années de l'entente;

JE, ÉLIZABETH FEE, PROPOSE

D'accepter l'entente proposée par la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution;

D'autoriser la contribution financière de 170 \$ demandée pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023.

ADOPTÉE

VARIA

2019-12-02.23

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS

KRISTA FIDLER

KRISTA FIDLER

MICHAEL GRAYSON

CLAUDE RIVARD

MICHAEL GRAYSON

OBJETS

EST-CE QUE LA LÉGION DEVAIT NETTOYER LE PARC APRÈS LA CÉRÉMONIE ?

PASSAGE DE PIETONS SUR LE CHEMIN DU LAC

QUESTIONS SUR LE BUDGET DE LA RIEM

PROBLÈME DE CHEVREUIL SUR LE CHEMIN SHERBROOKE :

METTRE DES PANCARTES

PROBLÈME AVEC LE STOP EN MONTANT SUR MASSAWIPPI

METTRE WOODWARD EN SENS UNIQUE EN DESCENDANT ?

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
2 DÉCEMBRE 2019**

2019-12-02.24

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 8 H 00 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

JE, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Benoit Tremblay
Directeur general et Secrétaire- trésorier

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET À ADOPTER